

CONVOCATION POUR LA SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le vingt-sept septembre, a été convoqué en réunion ordinaire le conseil municipal pour le trente septembre deux mil seize.

ORDRE DU JOUR :

- Démissions de conseillers municipaux et installation du nouveau conseil municipal
- Choix entreprise pour parking arboré
- Demande de subvention au titre du CDDI pour création d'un commerce
- Suppression – création poste ATSEM 1^{ère} classe
- Admission en non-valeur
- Questions diverses

Etaient présents :

QUENTIN Virginie – DUVAL René - ANSEAUME Marie-Thérèse – ALTUR Marie-Lise – COENON Guy - LABOUE Jean - HERBEAUX Etienne – CLAISE Muriel – BARBOT Claire – MIRETTI Josiane – SCHLICH Daniel - LE JOSSEC Cyril – HUILIO Virginie - DHERMANT Anne-Marie – GATEAU Christophe – BEHEREC Philippe

Absente ayant donné procuration :

BOEGLIN Isabelle à QUENTIN Virginie

Démissionnaires

ASSE Françoise – FLIGNY Philippe

Madame ANSEAUME Marie-Thérèse a été élue secrétaire.

Aucune autre remarque n'étant faite, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

Démissions de conseillers municipaux et installation du nouveau conseil municipal

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'elle a reçu les démissions du conseil municipal de Corinne RETIF, Philippe HENRIET et Sylvia GASSELIN.

Conformément à l'article L.270 du code électoral, la réception de ces démissions a pour effet immédiat de conférer la qualité de conseiller municipal aux suivants de la liste. Monsieur BEHEREC Philippe, Madame ASSE Françoise et Monsieur FLIGNY Philippe ont été convoqués à la réunion de conseil municipal de ce jour. Mme ASSE et M. FLIGNY ont renoncé par courrier à leur mandat. Monsieur BEHEREC Philippe, présent, est installé comme conseiller municipal.

Madame le Maire va se rapprocher des suivants de liste afin de connaître leur position sur l'exercice de leur mandat.

Choix entreprise pour parking arboré

Concernant le marché d'aménagement du parking arboré, Rue de la Demoiselle, Madame le Maire informe le Conseil que

- la commission d'appel d'offres s'est réunie le 12 Septembre 2016 pour l'ouverture des plis
- suite des à des remarques apportées par la commission sur le projet, le maître d'œuvre a engagé des négociations avec l'ensemble des candidats

Prix après négociation :

- COLAS CENTRE OUEST	140.812,46 Euros HT
- EIFFAGE IDF CENTRE	149.314,00 Euros HT
- EUROVIA	124.949,70 Euros HT
- PIGEON TP	142.705,00 Euros HT

- la commission d'appel d'offres s'est réunie le 22 Septembre 2016. Compte tenu des critères de jugement des offres (60% sur le prix des prestations et 40% sur la valeur technique de l'offre), la commission a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise EUROVIA.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le choix de la commission d'appel d'offres et autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce marché.

Demande de subvention au titre du CDDI pour création d'un commerce

Madame le Maire a rencontré la responsable des contractualisations du pôle aménagement et équilibre du territoire de l'agglomération du Pays de Dreux qui l'a informé qu'une aide pouvait être accordée par le conseil départemental pour l'ouverture d'un commerce dans l'ancien local de la Poste.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite donc l'aide du conseil départemental dans le cadre du Contrat Départemental de Développement Intercommunal 2013-2016 au titre de la ligne dédiée au soutien au commerce / artisanat / services et hébergements touristiques, pour l'ouverture d'un commerce de confection et vente de pizzas à emporter au 32 Grande Rue, dans un bâtiment communal, à hauteur de 50% des dépenses liées aux travaux, qui sont estimés à 16.676,13 Euros H.T.

Suppression – création poste ATSEM 1^{ère} classe

Le Maire rappelle à l'assemblée :

- qu'en application de l'article 34 de la loi n°84- 53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité territoriale.
- que le Comité Technique Paritaire (CTP) doit être consulté pour toute modification de durée hebdomadaire de travail assimilée à une suppression de poste puis à une création de poste d'agents à temps non complet affiliés au régime général et à l'IRCANTEC

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la demande de Mme Provost, ATSEM 1^{ère} classe, de réduire son temps de travail hebdomadaire de 3 heures, il convient de supprimer et de créer l'emploi correspondant.

Considérant l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 22 Septembre 2016,

Considérant le tableau des effectifs adopté par le conseil municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE la suppression d'un poste d'ATSEM 1^{ère} classe à 22/35° annualisé. Cette suppression a été soumise à l'avis du CTP et a obtenu un avis favorable enregistrée sous le N°1-309-16 en date du 22 Septembre 2016.
- ACCEPTE la création d'un poste permanent d'ATSEM 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 20/35° ann ualisé pour exercer les fonctions à compter du 1^{er} NOVEMBRE 2016.
- DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois en conséquence.
- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 64, article 6411.

Admission en non-valeur

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que Madame LEFRANCOIS Sylvie était employée en tant qu'adjoint technique de 2^{ème} classe dans notre collectivité depuis le 1^{er} septembre 1991 et avait été placée en congé de longue maladie du 29 Août 2011 au 29 Août 2014. Le comité médical départemental avait émis le 9 septembre 2014, l'avis suivant : inaptitude totale et définitive à toutes les fonctions avec mise à la retraite pour invalidité. Le temps des délais administratifs afin de recevoir les conclusions de la commission de réforme sur la retraite pour invalidité, Madame Lefrançois avait été placée en disponibilité d'office à compter du 9 Septembre 2014 jusqu'à la date d'admission à la retraite fixée par la CNRACL. Jusqu'à cette date de décision, Mme Lefrançois a perçu de notre collectivité un demi-traitement.

L'avis favorable de la CNRACL pour mise à la retraite pour invalidité a été donné le 10 Septembre 2015 pour une date d'effet au 29 Octobre 2014.

Un calcul du trop versé à Mme Lefrançois a été fait et une demande de remboursement de 6.450,58 Euros a été adressée via le Trésor Public à Mme Lefrançois.

Sa seule ressource est donc actuellement une pension d'invalidité de 418 Euros par mois, qui est insaisissable.

Un dossier de difficultés de paiement a été complété par Mme Lefrançois qui propose de régler sa dette par des échéances mensuelles de 50 Euros, soit 129 mensualités et donc un peu plus de 10 ans.

D'autre part, il a été fait une demande de remboursement des cotisations CNRACL (part salariale et part patronale) versées pour cette même période, pour un montant de 3074,66 Euros. Afin de se prononcer sur cette demande de remboursement, la CNRACL demande une attestation indiquant que l'agent a remboursé le demi-traitement maintenu durant la période d'instruction du dossier de demande de pension d'invalidité, document qui ne peut pas être fourni puisque l'agent est insolvable. Madame le Maire propose donc de mettre en non-valeur la somme de 6450,58 Euros due par Mme Lefrançois Sylvie, afin de pouvoir prétendre éventuellement au remboursement des cotisations CNRACL.

Le Conseil, par 16 voix pour et 1 abstention, émet un avis favorable à la demande d'admission en non-valeur pour 6450,58 Euros.

Un mandat sera établi à l'article 6541 du budget communal.

Les crédits inscrits à cet article n'étant pas suffisant, Madame le Maire propose le virement de crédit suivant :

- | | |
|--|--------------|
| - Dépenses imprévues article 022 | - 6450 Euros |
| - Admission en non-valeur article 6541 | + 6450 Euros |

Le Conseil, à l'unanimité, valide ce virement de crédit.

Il est proposé par un conseiller municipal de faire un vote pour la suppression totale de la dette sans possibilité de recouvrement ultérieur : Contre 7 – Pour 6 – Abstentions 4

Choix entreprise pour travaux de voirie Rue des Glands

Concernant les travaux de voirie Rue des Glands, il a été réceptionné quatre devis :

- PIGEON TP	19.881,36 HT	23.857,63 TTC
- EUROVIA	21.220,00 HT	25.464,00 TTC
- MUSCI	19.470,00 HT	23.364,00 TTC
- COLAS CENTRE OUEST	25.251,45 HT	30.301,74 TTC

La commission travaux propose aux membres du conseil municipal de retenir l'entreprise MUSCI.

Le Conseil, à l'unanimité, valide le choix de l'entreprise MUSCI pour les travaux de remise en état de la Rue des Glands.

Questions diverses

Intervention de Virginie QUENTIN

- Le prochain conseil municipal pour rétrocession de l'esplanade du château aura peut-être lieu le 6 Octobre (en fonction de la date de réception du projet de compromis).

Intervention de Marie-Lise ALTUR

- Eglise : intervention de l'entreprise Mamias ce jour car problème avec les sonneries des cloches. Moteur qui a été remplacé récemment était déplacé et marteau de tintement plié. Réparations faites avec l'aide d'Hervé Huilio, employé communal. Devis à recevoir pour ferrures à changer.
- Démarchage publicités pour le bulletin municipal en cours

Intervention de Daniel SCHLICH

- Signale une voiture stationnée depuis plusieurs jours sur le parking de l'école. Contact a été pris avec la gendarmerie et le véhicule doit être enlevé lundi prochain.

Intervention de Virginie HUILIO

- Signale trois potelets bois arrachés ce jour par un véhicule, sur la route de Dreux, face à la salle polyvalente.
- A reçu un courrier d'affaire classée pour le sinistre des thuyas du funérarium. Voir à porter plainte en gendarmerie.

Intervention d'Anne-Marie DHERMANT

- Demande à avoir les raisons des trois démissions du conseil municipal. Lecture est faite des lettres de démissions reçues.

Intervention de René DUVAL

- Encore deux accidents de la circulation au Poteau du Vallot. A abordé le sujet avec M. Pecquenard, Conseiller Départemental.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-et-une heures et vingt minutes.

La secrétaire,

Les conseillers,

Le Maire,